



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION**

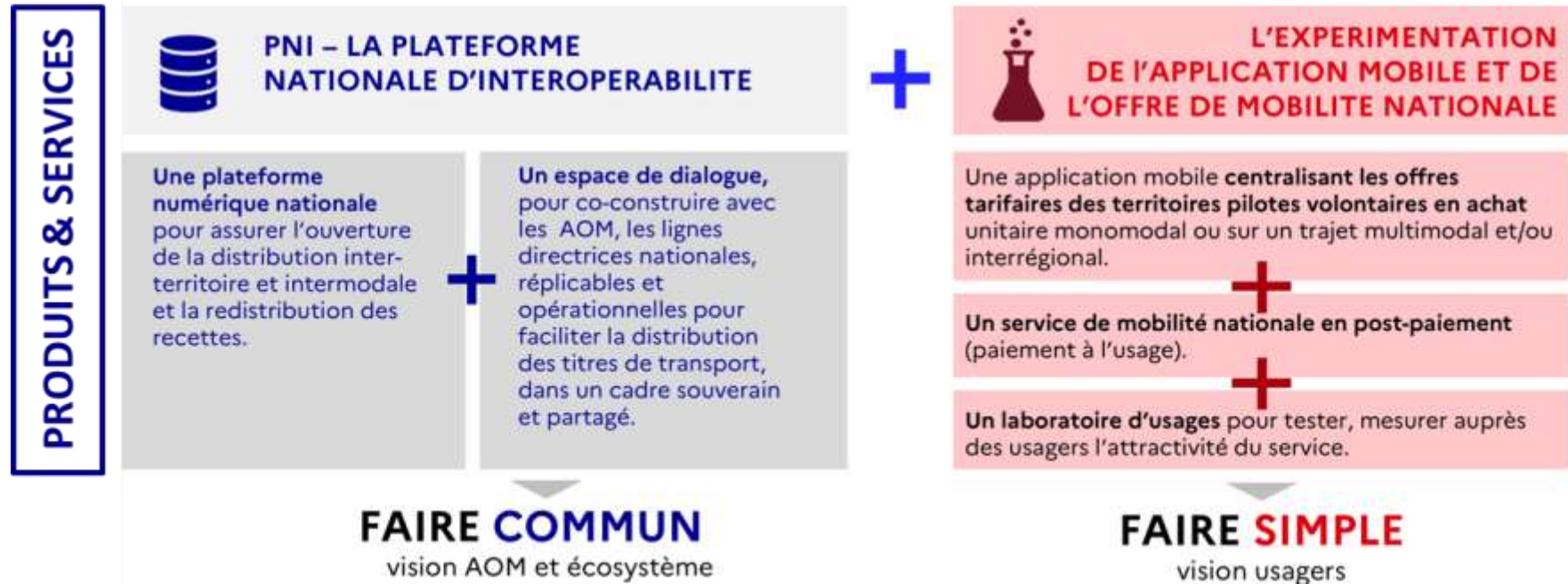
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE TITRE DE TRANSPORT UNIQUE EXPLOITER LES DONNÉES POUR OPTIMISER ET VALORISER L'OFFRE DE MOBILITÉ DANS LES TERRITOIRES

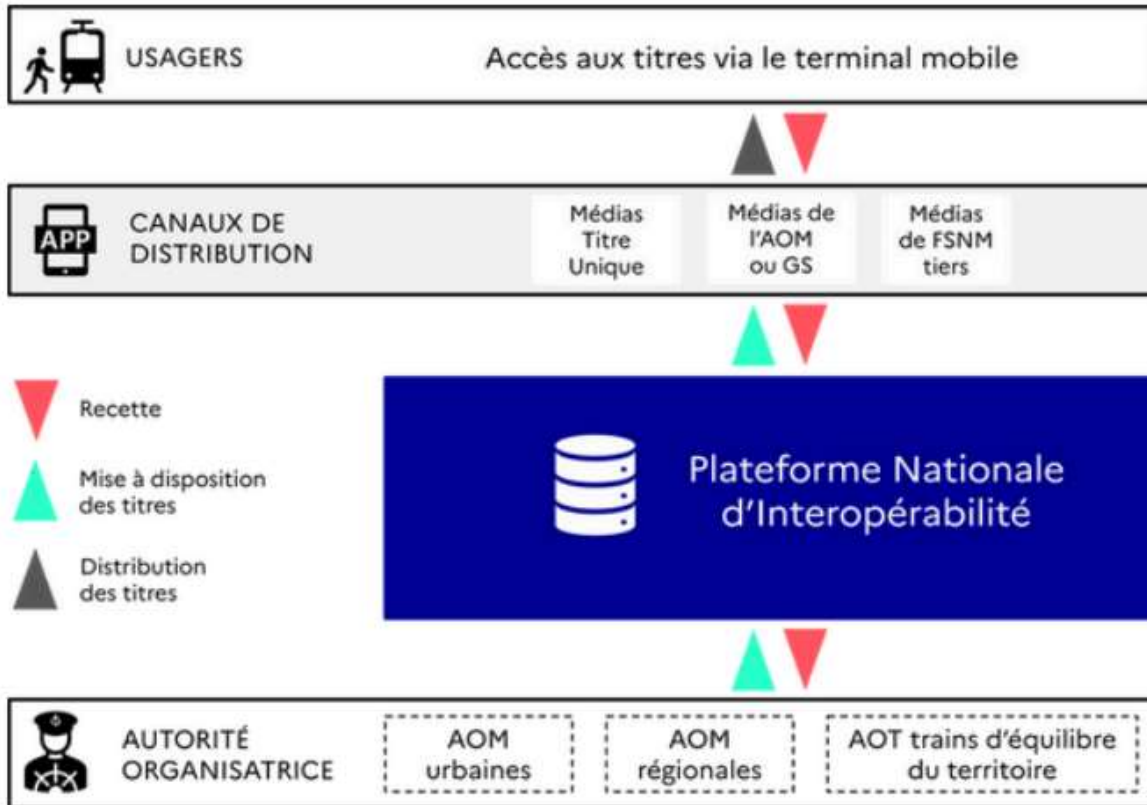
Journée « Mobilité intelligente & Transitions » - 1^{er} avril 2025

Hélène Liu, cheffe de produit « Titre unique »

Le projet Titre unique



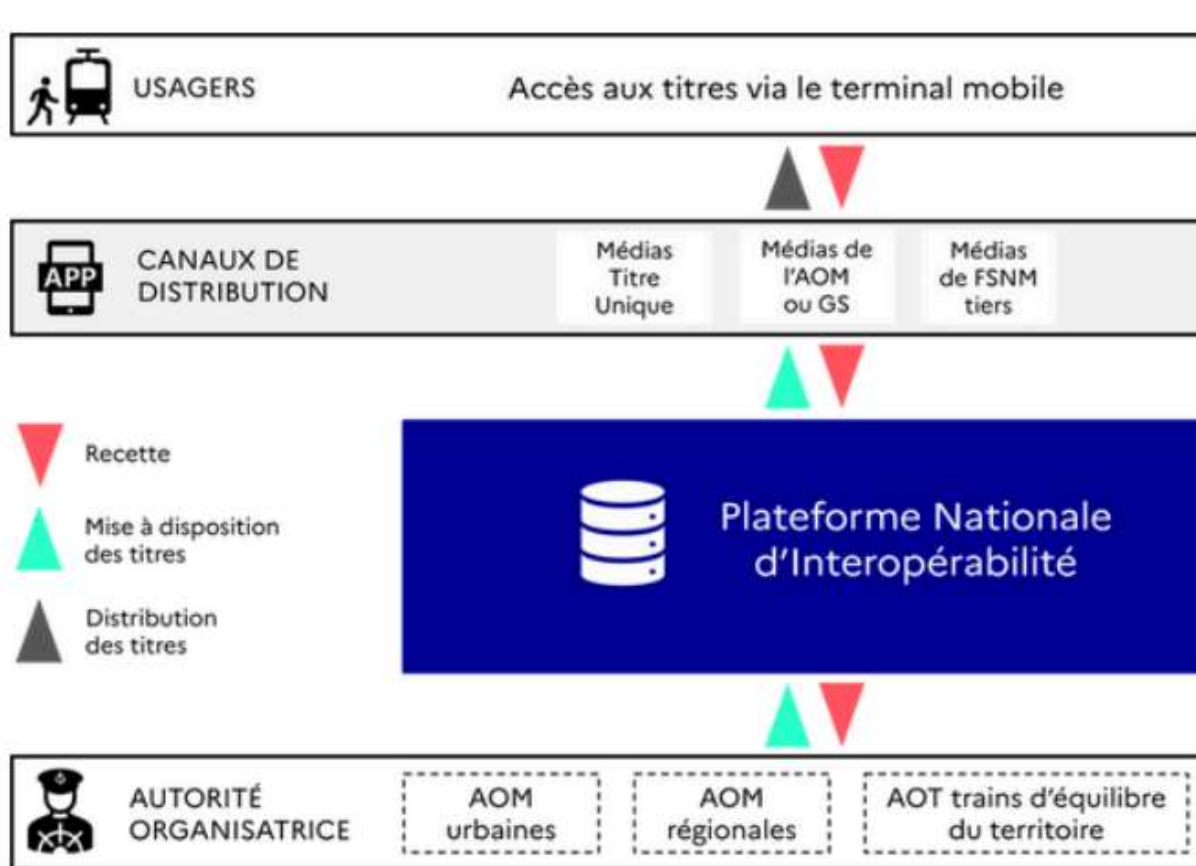
Les données nécessaires à l'intégration des réseaux dans la PNI



- Données de l'offre de mobilités :
 - Arrêts
 - Lignes
 - Horaires théoriques (et temps réel si disponible)
 - Gammes tarifaires
- Des sources variées et automatisées :
 - Le point d'accès national (PAN) / transport.data.gouv.fr
 - Les données issues des systèmes des AOM

→ **Une opportunité de déploiement des formats normalisés**

Le TU permettra à termes d'avoir une meilleure compréhension des usages



Référentiel des usagers

Rôle et responsabilité :

L'opérateur PNI assure la gestion du référentiel des Usagers

Données partagées :

- Les Usagers utilisant **les Médias TU (données non partagées aux AOM/GS)** :
 - Les données personnelles des usagers (identifiants de connexion, identité, adresses, préférence de mobilités ...)
 - Leurs documents (contrats, factures, justificatifs, historique d'échanges SAV ...)
 - Leurs supports physiques associés au service ;
 - Leurs activités (titres générés, validations, déplacements et trajets).
- Les Usagers utilisant **d'autres SNM**, pour lesquelles seules les données indispensables à la Délivrance des Produits Tarifaires et présents au Catalogue PNI.

Référentiel Observatoire des usagers

Rôle et responsabilité :

L'Opérateur PNI alimente de façon quotidienne un référentiel Observatoire des usages réalisées au travers de la PNI

Le Gestionnaire de Service et/ou l'AO peut accéder à son contenu sur son périmètre de compétences ou de responsabilité.

L'Opérateur PNI publie périodiquement une partie de son contenu sur une plateforme Open Data désignée par la DGITM à une fréquence convenue.

Données partagées :

Données anonymisées de :

- ventes,
- validations,
- Les trajets qui pourront être conservés à des fins statistiques.

Un des leviers pour encourager la mobilité durable

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, adoptée en 2019, vise à améliorer les transports en France en les rendant plus accessibles, écologiques et efficaces.

Le projet Titre Unique s'inscrit dans le cadre de cette loi et vise à favoriser le report modal pour une mobilité plus durable sur l'ensemble du territoire national.

Rappel : objectifs du Titre Unique

La mise à disposition d'un SI et une base de données harmonisés et normalisés à l'échelle nationale

Une réponse servicielle aux besoins des usagers

Des moyens

Collecte de données des usagers et de leurs habitudes

Mise à disposition des données entre les réseaux

PNI

Application TU

Offre de mobilité post-payée TU

Conséquences

Investissement dans les infrastructures selon les informations collectées

Encourager les déplacements par une meilleure organisation des transports locaux

En identifiant les zones sous desservies ou les habitudes de déplacement, les collectivités pourront développer des solutions adaptées : création de nouvelles lignes, promotion de mobilités douces (vélo, covoiturage, autopartage) et incitation à l'usage des transports publics plutôt que la voiture individuelle.



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION
